

AUBENAS LES ALPES



CONSEIL MUNICIPAL DU 15 FEVRIER 2021 à 16H30

Il est 16h30, le quorum est atteint

➤ **PRESENTATION ET VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020**
Monsieur PETIET lit le résumé du compte administratif aux élus

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020

En section de fonctionnement :

Les dépenses 2020 s'élèvent à : 99 432.15 € (voir détail sur le CA)

Les recettes 2020 s'élèvent à : 112 830.09 € (voir détail sur le CA)

Ce qui donne un excédent de : 13 397.94 €

L'excédent de fonctionnement reporté de 2019 est de : 30 075.73 €

Le résultat définitif de cette section est donc de : 43 473.67 €

En section d'investissement :

Les dépenses s'élèvent à : 46 857.79 €

Elles correspondent à :

- Le remboursement en capital des emprunts : 6 514.70 €
- La dotation aux amortissements : 3 200.42 €
- Intégration étude APS : 2 120.00 €
- Le remboursement des travaux de la salle à la CCHPPB : 3 170.47 €
- Réhabilitation et rénovation T2 : 8 233.81 €
- Frais d'étude pour forage : 3 924.00 €
- Divers matériels : 9 530.39 €
- Frais d'étude AMI Quartier durable : 10 164.00 €

Les recettes s'élèvent à : 54 953.57 €

Elles correspondent à :

- FCTVA : 5 041.00 €
- Subventions d'investissement : 23 337.39 €
- Amortissement des immobilisations : 11 456.06 €
- Intégration étude APS : 2 120.00 €
- Virement de la section de fonctionnement : 12 999.12 €

Ce qui donne un excédent de : 8 095.78 €

Le déficit d'investissement reporté de 2019 est de : - 7 878.59 €

Le résultat 2020 de cette section est donc de : 217.19 €

Les restes à réaliser à reporter en 2021 en dépenses s'élèvent à : 73 147.95 €

Les restes à réaliser à reporter en 2021 en recettes s'élèvent à : 61 637.87 €

(Soit 11 510.08 €)

Le résultat définitif de cette section est donc de : - 11 292.89 €

➤ AFFECTATION DU RESULTAT 2020

Compte tenu des restes à réaliser, il en ressort un besoin financier 2020 en section d'investissement de 11 292,89€, la section de fonctionnement étant excédentaire de 43 473,67€ il est proposé d'affecter la somme de 11 292,89€, à la section d'investissement et de conserver la somme de 32 180,78€ en section de fonctionnement compte 002

Pas de question

➤ PRESENTATION ET VOTE DU COMPTE DE GESTION 2020

Le compte de gestion dressait pour l'exercice 2020, par le receveur visé et certifié conforme n'appelle ni observation ni réserve

Madame le maire, explique au conseil municipal que le compte de gestion est la comptabilité de la trésorerie et que nos deux comptabilités doivent être conforme pour être validé par les services de la trésorerie

Pas de question

Madame le maire quitte la salle pour le vote du budget.

Monsieur Petiet rappelle madame le maire qui fait signer tous les documents.

➤ ADHESION A L'agence France locale

Madame le maire informe le conseil municipal de la possibilité d'adhérer à Agence France Locale. Le but est de devenir actionnaire et de pouvoir prétendre à des prêts en-dessous des taux des banques. Il y a des critères financiers strictes, notre chance c'est que notre santé financière est bonne et cela nous permet d'adhérer pour la somme de 500€.

Madame Martelli demande si nous avons besoin de faire des prêts ? Madame le maire rappelle que nous avons le projet de forage et que nous avons un besoin d'autofinancement de 20%, de plus si nous faisons les logements, nous aurons aussi besoin d'un prêt.

UNANIMITE pour l'adhésion AFL

➤ TRAVAUX DE RENOVATION DES LOGEMENTS DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DU DSIL

Demande de subvention DSIL, Monsieur CHALANDRE nous a conseillé de demander la Dotation de Solidarité d'Investissement Local pour le logement au-dessus de la mairie, dans le cadre des économies d'énergie. Il nous a suggéré de faire un audit énergétique, et si Monsieur Moya voulait bien le faire vu le court délai que nous avons pour remplir le dossier de demande. Nous avons fait un mail au locataire du T4 pour l'informer du passage de monsieur MOYA pour faire l'audit, et lui proposer 2 dates. Comme celui-ci refuse l'accès au logement nous ne ferons pas la demande de subvention pour la rénovation de son logement ; De plus il a refusé l'accès au logement au maçon qui devait reboucher les fissures, sous prétexte qu'il allait partir.

Donc il n'y a plus lieu de faire une délibération.

➤ DEMANDE D'INTERVENTION SOURCIER

Dans le cadre de la recherche d'un nouvel approvisionnement en eau, il nous a été suggéré de faire intervenir un sourcier. Monsieur Petiet suggère que l'on fasse intervenir le sourcier de SAINT MICHEL L'OBSERVATOIRE.

Vote à l'UNANIMITE

➤ PRESENTATION DU COMPTE RENDU DU GEOTECHNICIEN

Madame le maire rappelle que le conseil municipal peut avoir accès à tout le dossier concernant l'étude pour les logements via la plateforme, et que le compte rendu du géotechnicien a été

Monsieur Petiet dit, qu'il ne savait pas que la situation, du logement de Maryse, anciennement logement de l'instituteur et de l'ancienne école, était aussi catastrophique. Maintenant on sait pourquoi cette partie de bâtiment bouge et qu'il sera impossible à rénover, et que la décision première du conseil municipal de déconstruire le bâti, quand Maryse ne sera plus là, et une bonne chose.

➤ VALIDATION DU CHOIX DU PROJET DE LOGEMENTS SANS GARAGES SOUTERRAINS

Au vu du compte rendu du géotechnicien concernant les garages souterrains, il fait état d'un surcoût très important. Le souci ici est bien le retrait-gonflement des argiles et s'il y a un parking alors la dalle risque de se déformer (Cf.

PPRN.. Tout dallage est interdit, et même en mettant une forte épaisseur de gravillons par exemple, il y aura quand même déformation)

Si le parking souterrain est maintenu, attention lors des travaux (ne pas les faire par temps pluvieux), il faut traiter tous les points bas pour qu'il n'y ait pas d'eau, donc assurer un excellent drainage. Et avant ces travaux, agir pour préserver le mur de soutènement afin de

protéger le bâti existant. Par ailleurs, il se pourrait qu'à l'occasion des travaux d'excavation pour le parking souterrain, on rencontre des caniveaux anciens d'évacuation des eaux pluviales... Ce qui pourrait expliquer la présence de voûtes en pierres au pied du mur de soutènement. Que faire dans ce cas, sachant que ces caniveaux ont été comblés.

« Un choix est donc à faire, le maître d'œuvre propose et en tant que responsable de la prescription :

- pas de parkings souterrains, avec l'argent économisé (entre 200 k€ et 250 k€) faire les parkings ailleurs,
 - fondations par micro-pieux, c'est obligatoire (Cf. le PPRN)... Même si on fait un parking souterrain, il y aura des micro-pieux dessous,
 - déconstruction du bâti existant (cab. médical et logement) ...
- Solution mise en avant, il y aura bientôt un an, lors du diagnostic et accepté par le COTECH et par le COPIL qui en substance a fait comprendre aux élus qu'ils étaient garants de la bonne gestion de l'argent public (le déconstruire coûtera moins cher que de le conserver parce que ce choix entraînerait des travaux lourds pour consolider le mur de soutènement...
Et qu'est-ce que ça rapportera à la commune ?).
- dans quel ordre réaliser les travaux... Déconstruire en premier ou déconstruire après la construction des premiers logements ? Si déconstruction en premier, alors quid de Maryse et du cabinet médical ? »

Au vu de ces informations le conseil municipal décide de ne pas faire de parking souterrain et de réfléchir pour un parking sur une autre parcelle.

➤ MOTION CONCERNANT LA POSTE voir Reillanne

Lors du conseil de communauté, il a été acté qu'il fallait conserver la poste qui est un service public, c'est pourquoi le conseil de communauté a validé la motion qui avait été proposée et le Président demande que toutes les communes qui seraient d'accord vote aussi la motion pour le maintien des services publics

VOTE DE LA MOTION POSTE UNANIME

➤ VERSEMENTS DES SUBVENTIONS

Il a été voté à l'unanimité de verser les mêmes subventions que l'année dernière aux pompiers, à la coopérative scolaire, aux handicapés, à l'APESMOLALA, etc....et il a été acté de verser 100€ pour le rallye des gazelles, on se laisse une marge pour la cas où une association demande une subvention ;

QUESTIONS DIVERSES

Marie propose un « café » participatif. Le conseil municipal trouve l'idée intéressante et demande à Marie BAK d'étoffer son projet et peut être que cela pourrait être porté par l'ASPALA.

POUBELLES GRDES FONTAINES,

Roland PETIET informe le conseil municipal que « des connards » qui sont venues et ont vidé des tuyaux de cheminées des plaques de fer et autres déchets. Il pense que si on veut éviter cela, il va falloir mettre la vidéo surveillance et cela est très regrettable que l'on soit obligé de fliquer.

Madame le maire informe que l'on va recevoir, en mairie, une société qui pose des caméras de surveillance, cela nous permettra d'avoir des informations sur les différentes techniques.

Fin du conseil municipal à 18h00